

REUNION DU 26 FÉVRIER 2016

Le Conseil municipal de SENNELY, s'est réuni le vendredi 26 février 2016
sous la présidence de Monsieur Pierre HENRY, maire.

PRESENTS: MM. BOUQUIN, LABBÉ, PERRUCHE, DE DREUZY, GARRIDO, MARTIN, ORLAND, REULÉ,
LAMBERT, MÉNAGER, AZAMBOURG

ABSENTS EXCUSÉS : MM. COUTAND, BERRUÉ

Monsieur COUTAND a donné pouvoir à Monsieur GARRIDO

Monsieur le Maire ouvre la séance par l'annonce de la démission de Monsieur Jean-Luc GILLET à compter du 05 janvier 2016. Le Conseil municipal siègera donc dorénavant à 14 membres.

Puis les Membres du Conseil approuvent le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 11 décembre 2015.

Au cours de sa séance, le Conseil :

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2015 des budgets principal de la commune et annexes des services de l'eau et l'assainissement ;

VOTE à l'unanimité le compte administratif 2015 des budgets principal de la commune et annexes des services de l'eau et assainissement. Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote ;

DECIDE à l'unanimité de demander la DETR 2016 au titre du secteur économique-Autres opération à finalité commerciale ainsi que le concours du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local pour aider au financement des travaux de rénovation de l'Auberge de Villechaume. Ces travaux représentent un investissement estimé à 48 372,30 € HT ;

DECIDE à l'unanimité de demander la DETR 2016 au titre du secteur loisirs, sports, culture-salles polyvalentes et salles à vocation sportive ainsi que le concours du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local pour aider au financement des travaux de mise en accessibilité de la salle polyvalente, salle de réunion et Dojo. Ces travaux représentent un investissement estimé à 15 170,00 € HT ;

APPROUVE à l'unanimité le choix du bureau d'études IEA Sarl pour un montant de 3 140 € HT, soit 3 768 € TTC, pour constituer le dossier de régularisation administrative de l'autorisation d'exploitation de l'étang communal au regard de la loi sur l'eau ;

S'ABSTIENT à la majorité des membres présents d'émettre un avis sur le schéma de mutualisation de la communauté de communes des Portes de Sologne, tel que présenté par son Président ;

VOTE à l'unanimité le montant de l'indemnité du régisseur de la pêche et du camping qui s'élève à 8 096,54 € brut pour la saison 2015 ;

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le projet de faisabilité concernant les bâtiments scolaires et périscolaires réalisé par Madame Véronique MULLER ;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil :

- ✓ Les travaux de peinture au gîte communal sont achevés. L'entreprise « Coup2mains » a procédé au remplacement du meuble sous évier et son mitigeur pour un coût supplémentaire de 316,03 € TTC. La literie acquise auprès de CMD à la Ferté St Aubin pour un montant de 2011, 00 € TTC sera livrée vendredi 04 avril à 11h et Madame LABBÉ s'est occupée de

l'acquisition de deux armoires à 100 € pièce auprès de Monsieur BEUCHER, brocanteur à Saint Viâtre

- ✓ Monsieur Hugues SAURY, Président de Conseil départemental a répondu à Monsieur le Maire concernant l'entretien de la RD 64 (route de Marcilly) que des interventions curatives seront menées afin de préserver la sécurité des usagers, la réfection complète de cet axe routier n'est pas prévue à court terme
- ✓ L'Association des Maires du Loiret a adressé en mairie le programme de formation à destination des élus pour l'année 2016. Ce document est disponible en mairie et les élus intéressés sont invités à se faire connaître
- ✓ Il y a lieu de proposer un élu afin de remplacer Monsieur GILLET Jean-Luc au sein de la commission communautaire NTIC. Madame Catherine RECULÉ accepte que son nom soit proposé.

Monsieur LAMBERT informe les membres du Conseil que le contact est repris avec le club de football de VOUZON. Lui et Monsieur PERRUCHÉ vont rencontrer les dirigeants du club de Vouzon prochainement.

Les prochaines réunions :

- ✓ Commission finances le vendredi 18 mars 2016 à 19h en mairie
- ✓ Conseil municipal le vendredi 08 avril 2016 à 20h en mairie